



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2019

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET PRINCIPAL

Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf à 19h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Roselyne MALARDÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX à André HARTEREAU, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Jean-François LE CORFF à Philippe PERRONNO, Marc LE BOUHART à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HASCOET Alain** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.10.010

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Stéphane LOHEZIC

Le comptable municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer des non-valeurs d'un montant de 4370.87 € pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Années d'origine	Montant
2007	106,76 €
2011	69,30 €
2012	496,51 €
2013	22,55 €
2017	1 273,89 €
2018	2 344,88 €
2019	56,98 €
TOTAL	4 370,87 €

NPAI et demande de renseignement négative	622,05 €
Poursuite sans effet	1 020,78 €
Combinaison infructueuse d'actes	2 297,61 €
RAR inférieur seuil poursuite	430,43 €
TOTAL	4 370,87 €

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	1 079,83 €
Garderies	146,43 €
Alsh	1 610,16 €
EMMD et Arts Plastiques	69,00 €
Médiathèques ouvrages non rendus	125,60 €
Occupation domaine public	172,00 €
Droit de place Marché	55,80 €
Titre suite divers incidents	419,28 €
location équipement gymnase	212,95 €
Vie associative	4,30 €
Assainissement	367,52 €
Frais expertise véhicule	108,00 €
TOTAL	4 370,87 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admissions en non-valeur.

D'autre part, le comptable public d'Hennebont sollicite l'admission en non-valeur pour des dossiers ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel. Ces dossiers concernent 8 personnes pour un montant de 1606.68 € et les années et les prestations suivantes :

2008	109,56 €
2009	88,35 €
2010	38,64 €
2014	95,68 €
2015	598,46 €
2016	433,31 €
2017	10,00 €
2018	59,16 €
2019	173,52 €
TOTAL	1 606,68 €

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	797,58 €
Garderie	63,24 €
Sinistre	409,46 €
Ouvrage non rendu Médiathèque	17,85 €
Taxe funéraire	82,00 €
Assainissement	236,55 €
TOTAL	1 606,68 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 créances éteintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 7 octobre 2019,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **ADMET** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Les non valeurs relatives aux dettes d'assainissement seront remboursées à la Ville par la Communauté d'Agglomération.

Affiché le 28 10 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2019
Reçu en préfecture le 28/10/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20191024-D201910010-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU